

Motion relative aux élections MSA 2015

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session ordinaire le 10 octobre 2014 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante

Considérant

- Que les élections MSA vont avoir lieu en janvier 2015,
- Que la MSA est le régime des agriculteurs,
- Que le guichet unique a fait ses preuves pour l'analyse globale de la situation de l'adhérent,
- Que la MSA a des points d'accueil sur tout le territoire,
- Que la MSA a des élus sur tous les cantons du départements au plus près des adhérents,
- La note de la MSA ci-jointe intitulée "Importance pour les ressortissants agricoles de garder ce régime spécifique de protection sociale",

Décide

- De tout mettre en place dans la mesure de ses moyens pour promouvoir et favoriser la participation des ressortissants MSA aux élections 2015.

Délibéré à Mende, le 10 octobre 2014

La Présidente,

Christine VALENTIN



Importance pour les ressortissants agricoles de garder ce régime spécifique de protection sociale.

La MSA présente des avantages certains par rapport aux autres régimes, par exemple le guichet unique qui permet d'avoir un seul interlocuteur pour toute question ayant trait aux cotisations, aux versements de prestations (familiales, maladie, retraite) mais aussi les accidents du travail et maladies professionnelles. Lors des rendez-vous, avec ce guichet unique, c'est l'ensemble de la situation de l'adhérent qui peut-être évoqué (prestations, prévention, accompagnement des situations difficiles ...). Cette connaissance globale de la situation des adhérents favorise une approche plus humaine des difficultés.

La MSA est un partenaire incontournable des OPA, des syndicats, des collectivités territoriales, des pouvoirs publics C'est un acteur indiscutable du monde agricole.

La MSA pèse de tout son poids sur les décisions politiques pour faire progresser les droits des exploitants agricoles afin de réduire le décalage avec les salariés.

Dans le contexte des crises actuelles (sécheresses, tempêtes, épidémies sur les élevages ...), la MSA permet de mieux protéger les individus, avec une Action Sanitaire et Sociale pour accompagner les crises agricoles, l'échelonnement des cotisations.

La possibilité avec la MSA d'ajuster la Politique Sociale au plus près des territoires avec des Conseils d'Administration attentifs aux besoins locaux, étude des dossiers par les commissions d'élus (CASS, CRA ...).

Preuve de son influence et de sa bonne gestion, le législateur confie de nouvelles missions à la MSA (récupération de l'activité APRIA pour AMEX et ATEXA).

La MSA sait innover, au niveau national comme au niveau local, pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des populations qu'elle couvre (création des Maisons de Santé Rurales, MARPA, prestations extra légales ...).

Les élus sur les territoires sont les plus à même de défendre les enjeux de la protection sociale.

Les élections constituent le signe majeur du fonctionnement démocratique de la MSA. Elles prennent tout leur sens grâce à l'implication du réseau des élus et leur rôle de relais sur les territoires, mais aussi dans l'engagement de ces élus dans des actions concrètes (2000 actions à l'initiative des élus se sont déroulées en 2012 sur le territoire national).

Un vote massif des ressortissants agricoles pour justifier de leur attachement à leur régime et donc très important, une motivation et une volonté forte d'être candidats à ces élections est aussi une nécessité.